

CONFERENCE DE PRESSE RAPPORT ANNUEL

*Ce document doit permettre de présenter de façon synthétique **dans une optique de prise de parole Média** les éléments principaux à disposition de tout porte-parole qui pourrait être interviewé, à l'occasion de la conférence de presse, sur la thématique. Privilégiez les phrases courtes.*

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et ne peut pas permettre d'atteindre un niveau de connaissance d'expert. Chaque personne doit avoir conscience qu'il peut et doit parfois décliner une interview ou une question s'il ne sent pas en maîtrise de la réponse.

THEMATIQUE	Responsabilité des acteurs économiques
SUJET	Devoir de vigilance

PRINCIPAUX FAITS SUR 2020
Aucune mesure n'a été prise pour contrôler le respect de la législation sur la responsabilité des entreprises.
UN CHIFFRE MARQUANT SUR 2020 (le cas échéant)
Sur les quelque 200 groupes concernés par la loi française sur le devoir de vigilance, 72 seulement ont publié un plan établissant les modalités prévues pour garantir le respect des droits humains dans leurs chaînes de valeur.
PRINCIPAUX MESSAGES
<p>De nombreuses entreprises ne respectaient toujours pas la Loi de 2017 relative au devoir de vigilance, qui imposait aux grandes entreprises d'appliquer une diligence raisonnable en matière de droits humains.</p> <p>Les autorités n'avaient toujours pas proposé de mesures en vue de la mise en place d'un système de contrôle du respect de cette loi.</p>
RECOMMANDATIONS
<p>> Aux pouvoirs publics français :</p> <ul style="list-style-type: none">- Garantir l'application effective de la loi française sur le devoir de vigilance et la renforcer en : Publiant annuellement la liste des entreprises soumises à la loi ; Désignant une administration en charge du suivi de la mise en œuvre de la loi, qui garantisse un accès centralisé aux plans de vigilance des entreprises ; Créant une instance indépendante de suivi pour veiller à une mise en œuvre effective de la loi ; Abaissant les seuils pour inclure davantage d'entreprises opérant dans des secteurs à risque en matière de violations des droits humains et de l'environnement d'une part, et en inversant la charge de la preuve d'autre part.- Soutenir l'internationalisation du devoir de vigilance des multinationales en : Apportant un soutien proactif et constructif au projet de traité sur les multinationales et les droits humains actuellement négocié aux Nations unies ; Œuvrant, au sein de l'Union européenne, à une adhésion au processus et à une contribution ambitieuse de l'Union Européenne au projet de traité ; Promouvant l'adoption d'une législation européenne contraignante en matière de vigilance des multinationales.

NE PAS DEPASSER UNE PAGE MERCI !